

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre 2011	
		<u>2012</u>	<u>retraité</u>	<u>publié</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	5	2 871 559	1 612 730	1 612 730
Créances sur la clientèle de Leasing	6	343 167 731	271 508 535 *	278 072 758
Acheteurs factorés	7	6 243 262	5 615 799 *	-
Portefeuille d'investissement	8	1 203 698	176 400	176 400
Valeurs immobilisées	9	3 839 236	4 337 829	4 337 829
Autres actifs	10	10 620 514	15 211 557 *	15 590 489
TOTAL DES ACTIFS		<u>367 946 000</u>	<u>298 462 849</u>	<u>299 790 206</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre 2011	
		<u>2012</u>	<u>retraité</u>	<u>publié</u>
Concours bancaires	11	1 908 290	1 802 945	1 802 945
Dettes envers la clientèle	12	8 032 790	5 466 485 *	-
Comptes courants des adhérents	7	1 321 228	1 250 954	1 250 954
Emprunts et dettes rattachées	13	301 493 355	241 232 878	241 232 878
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 741 604	17 887 764	17 887 764
Autres passifs	15	3 330 198	3 483 851 *	10 277 694
TOTAL DES PASSIFS		<u>336 827 464</u>	<u>271 124 878</u>	<u>272 452 235</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		3 175 000	1 999 636 *	1 115 736
Résultats reportés		787 971	(883 900) *	-
Effets des modifications comptables		-	(683 398)	(683 398)
Résultat de l'exercice		5 905 565	5 655 633	5 655 633
Total des capitaux propres	16	<u>31 118 536</u>	<u>27 337 971</u>	<u>27 337 971</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>367 946 000</u>	<u>298 462 849</u>	<u>299 790 206</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u> <u>retraité</u>	<u>publié</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	36 836 419	43 833 087	14 038 153
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 438 031	11 088 906	11 088 906
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	21 154 860	29 794 934	-
Engagements de factoring	3 243 528	2 949 247	2 949 247
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	448 200 079	360 984 979	41 398 367
Garanties reçues	788 458	848 555	848 555
Intérêts à échoir sur contrats actifs	51 427 847	40 549 812	40 549 812
Valeurs des biens, objet de leasing	395 983 775	319 586 612	-
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	46 000 000	-	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	46 000 000	-	-

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011 retraité</u>	<u>publié</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	28 146 987	22 021 344 *	22 163 329
Revenus de Factoring	18	604 970	444 779 *	445 815
<u>Total des revenus</u>		<u>28 751 957</u>	<u>22 466 123</u>	<u>22 609 144</u>
Autres produits d'exploitation	19	1 391 776	1 240 176	1 240 176
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>30 143 733</u>	<u>23 706 299</u>	<u>23 849 320</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	20	(14 962 900)	(11 722 777) *	(11 651 603)
COMMISSIONS ENCOURUES		(70 946)	(68 971)	(68 971)
PRODUITS DES PLACEMENTS				
	21	108 848	60 237	60 237
PRODUITS NETS		<u>15 218 734</u>	<u>11 974 788</u>	<u>12 188 983</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(2 818 808)	(2 352 314)	(2 352 314)
Autres charges d'exploitation	23	(1 787 611)	(1 242 475)	(1 242 475)
Dotations aux amortissements	24	(305 422)	(278 793) *	(349 967)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>10 306 893</u>	<u>8 101 206</u>	<u>8 244 227</u>
Reprises sur provisions sur créances et autres risques		-	-	1 586 048
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 018 205)	(892 513) *	(2 673 550)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	41 724	(51 968) *	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 330 412</u>	<u>7 156 725</u>	<u>7 156 725</u>
Autres gains ordinaires	27	204 733	137 128	137 128
Autres pertes ordinaires	28	(8 319)	(155 069)	(155 069)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 526 826</u>	<u>7 138 784</u>	<u>7 138 784</u>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 621 261)	(1 483 151)	(1 483 151)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>5 905 565</u>	<u>5 655 633</u>	<u>5 655 633</u>
Résultat par action	16	2,779	2,661	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	211 254 057	154 934 669
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	18 043 973	10 908 624
Financements des adhérents	31	(17 887 906)	(12 177 323)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(251 265 492)	(185 301 234)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(4 933 412)	(4 102 635)
Intérêts payés	34	(12 844 619)	(11 674 853)
Impôts et taxes payés	35	(3 196 483)	(2 148 161)
Restitution de TVA		6 838 731	-
Autres flux de trésorerie	36	(17 647)	50 530
		<u>(54 008 798)</u>	<u>(49 510 383)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(406 434)	(323 260)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	724 564	51 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(1 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	144 638
		<u>(681 870)</u>	<u>(127 622)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(2 125 000)	-
Encaissements provenant des emprunts	13	283 330 000	227 970 000
Remboursement d'emprunts	13	(240 510 848)	(185 948 041)
Flux liés au financement à court terme	13	15 150 000	3 100 000
		<u>55 844 152</u>	<u>45 121 959</u>
Variation de trésorerie			
		<u>1 153 484</u>	<u>(4 516 046)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(190 214)	4 325 832
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	963 270	(190 214)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001 -65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006 -19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96 -112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location -financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous -groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2008 à 2011, TMMgi selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du group e i en 2011}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91 -24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91 -24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91 -24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (Portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Note 4 : Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2012, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2011 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2011	Commentaires
Créances sur la clientèle de Leasing	(5 236 866)	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Acheteurs factorés	5 236 866	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Créances sur la clientèle de Leasing	(1 327 357)	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Autres passifs	1 327 357	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Acheteurs factorés	378 933	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Autres actifs	(378 933)	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Dettes envers la clientèle	(5 466 485)	Reclassement des dettes envers la clientèle, figurant initialement parmi les autres passifs, sous une rubrique distincte
Autres passifs	5 466 485	Reclassement des dettes envers la clientèle, figurant initialement parmi les autres passifs, sous une rubrique distincte
Réserves	883 900	Ajustement de l'affectation du résultat de 2010, suivant décision de l'AGO réuni le 29 juin 2012
Résultats reportés	(883 900)	Ajustement de l'affectation du résultat de 2010, suivant décision de l'AGO réuni le 29 juin 2012
Revenus de Leasing	(141 985)	Reclassement de l'annulation des produits réservés sur les créances radiées
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(141 985)	Reclassement de l'annulation des produits réservés sur les créances radiées
Revenus de Factoring	(1 036)	Reclassement des agios réservés de factoring, constatés initialement parmi les dotations aux provisions
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(1 036)	Reclassement des agios réservés de factoring, constatés initialement parmi les dotations aux provisions
Charges financières nettes	71 174	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières
Dotations aux amortissements	(71 174)	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières
Reprises sur provisions sur créances et autres risques	(1 562 591)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net du risque sur la clientèle
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(1 562 591)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net du risque sur la clientèle
Reprises sur provisions sur créances et autres risques	(23 457)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net des risques divers
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	(23 457)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net des risques divers
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(75 425)	Reclassement des provisions pour risques divers sous une rubrique distincte
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	75 425	Reclassement des provisions pour risques divers sous une rubrique distincte

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Banques	2 871 378	1 612 613
- Caisses	182	117
<u>Total</u>	<u>2 871 559</u>	<u>1 612 730</u>

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011 (*)</u>
- Créances de leasing	332 911 791	272 788 130
- Impayés	28 549 053	25 398 850
- Effets impayés et à l'encaissement	81 959	56 124
- Intérêts échus et différés	(1 565 563)	(1 327 357)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	11 015 631	2 215 273
<u>Total brut</u>	<u>370 992 871</u>	<u>299 131 020</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(8 398 910)	(8 189 062)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 445 841)	(14 421 104)
- Provisions collectives	(1 497 553)	(1 497 553)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 269 057)	(3 300 987)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(27 825 140)</u>	<u>(27 622 485)</u>
<u>Total net</u>	<u>343 167 731</u>	<u>271 508 535</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2011	<u>275 003 403</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	227 288 927
- Relocations	8 646 805
- Consolidations	90 040
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(146 353 796)
- Remboursement anticipé de créances	(11 723 743)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 432)
- Relocations	(8 515 486)
- Radiations de créances	(506 297)
Solde au 31 Décembre 2012	<u>343 927 422</u>

Analyse par secteur d'activité

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Bâtiment et travaux publics	31 812 007	30 985 821
Industrie	40 639 206	35 357 862
Tourisme	6 338 905	5 559 178
Commerces et services	225 005 581	180 531 962
Agriculture	40 131 723	22 568 580
<u>Total</u>	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

Analyse par type de matériel

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Equipements	24 987 629	20 077 091
Matériel roulant	266 086 999	200 229 042
Matériel spécifique	30 459 202	30 702 943
<u>Sous Total</u>	<u>321 533 830</u>	<u>251 009 076</u>
Immobilier	22 393 592	23 994 327
<u>Total</u>	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>369 215 832</u>	<u>296 921 382</u>
A recevoir dans moins d'un an	137 269 123	113 501 845
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	224 962 302	175 115 160
A recevoir dans plus de 5 ans	6 984 406	8 304 377
Produits financiers non acquis (b)	<u>51 427 847</u>	<u>40 549 810</u>
A recevoir dans moins d'un an	23 997 538	19 275 613
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	26 623 215	20 187 092
A recevoir dans plus de 5 ans	807 093	1 087 105
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>317 787 985</u>	<u>256 371 572</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>11 015 631</u>	<u>2 215 273</u>
Créances échues (3)	<u>139 777</u>	<u>271 810</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>976 162</u>	<u>646 041</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>14 007 868</u>	<u>15 498 707</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	230 530 693	77 457 634	6 353 926	3 461 276	14 935 238	332 738 766
Impayés	1 743 805	6 610 375	1 264 899	1 152 825	17 777 149	28 549 053
Contrats en instance de mise en force	9 696 204	999 427	-	-	320 000	11 015 631
CREANCES LEASING	241 970 702	85 067 435	7 618 825	4 614 101	33 032 386	372 303 450
Avances reçues (*)	(6 548 520)	(438 756)	(150 891)	(9 881)	(884 742)	(8 032 790)
ENCOURS GLOBAL	235 422 182	84 628 679	7 467 933	4 604 220	32 147 645	364 270 660
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11 096 748	1 341 283	-	-	-	12 438 031
TOTAL ENGAGEMENTS	246 518 930	85 969 962	7 467 933	4 604 220	32 147 645	376 708 690
Produits réservés	-	-	(198 137)	(144 494)	(2 926 425)	(3 269 057)
Provisions sur encours financiers	-	-	(109 732)	(21 019)	(8 268 159)	(8 398 910)
Provisions sur impayés	-	-	(141 430)	(297 405)	(14 007 007)	(14 445 841)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(449 299)	(462 919)	(25 201 591)	(26 113 809)
ENGAGEMENTS NETS	246 518 930	85 969 962	7 018 635	4 141 302	6 946 054	350 594 882

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,98%	1,22%	8,53%
	11,74%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2011	12,76%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,02%	10,05%	78,39%
	59,05%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2011	66,84%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Comptes des acheteurs factorés	6 680 711	5 835 526
- Effets à l'encaissement	372 522	607 925
<u>Sous Total (A)</u>	<u>7 053 233</u>	<u>6 443 451</u>
- Provisions	(734 374)	(780 648)
- Agios réservés	(75 598)	(47 004)
<u>Total des provisions</u>	<u>(809 972)</u>	<u>(827 652)</u>
<u>Total net</u>	<u>6 243 262</u>	<u>5 615 799</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	1 321 228	1 250 954
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 321 228</u>	<u>1 250 954</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>5 732 006</u>	<u>5 192 497</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	1 027 298	-
<u>Total</u>	<u>1 203 698</u>	<u>176 400</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2012, cette rubrique totalisant D : 3 839 236 contre D : 4 337 829 à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	193 386	14 052	-	207 438	155 654	19 391	-	175 046	32 392
Total des immobilisations incorporelles		193 386	14 052	-	207 438	155 654	19 391	-	175 046	32 392
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 067 251	237 100	137 815	3 166 535	981 792	156 098	80 679	1 057 211	2 109 324
Matériel de transport	20,0%	335 892	-	55 300	280 592	173 289	41 275	14 514	200 050	80 542
Installations générales	10,0%	323 694	118 154	-	441 848	158 944	31 762	-	190 705	251 142
Mobilier de bureau	20,0%	178 353	20 174	-	198 527	149 212	9 849	-	159 061	39 465
Matériel informatique	33,3%	180 225	16 956	-	197 180	95 829	47 047	-	142 876	54 305
Immobilisations hors exploitation		824 589	-	501 683	322 906	-	-	-	-	322 906
Total des immobilisations corporelles		5 859 164	392 382	694 799	5 556 747	1 559 066	286 031	95 194	1 749 903	3 806 844
TOTAUX		6 052 550	406 434	694 799	5 764 185	1 714 721	305 422	95 194	1 924 949	3 839 236

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Frais d'émission des emprunts	376 599	203 556
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	8 702
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	3 516
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 210	30 210
- Avances et acomptes au personnel	197 761	38 843
- Autres créances sur le personnel	3 009	2 929
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	-
- Etat, crédit de TVA	9 306 494	7 826 944
- Etat, crédit de TVA en cours de restitution	-	6 838 731
- Etat, TVA à régulariser	-	(3 549)
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	306 306	-
- Remboursement assurance groupe	148	-
- Autres comptes débiteurs	467 640	467 640
- Produits à recevoir	151 098	122 735
- Compte d'attente	2 053	106 796
- Charges constatées d'avance	119 591	82 415
	<u>11 140 429</u>	<u>15 730 857</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(519 914)	(519 300)
	<u>10 620 514</u>	<u>15 211 557</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	310 918	310 231	621 149	107 361	137 189	244 550	376 599
TOTAUX		310 918	310 231	621 149	107 361	137 189	244 550	376 599

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Banques, découverts	1 908 290	1 802 945
<u>Total</u>	<u>1 908 290</u>	<u>1 802 945</u>

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Avances et acomptes reçus des clients	8 032 790	5 466 485
<u>Total</u>	<u>8 032 790</u>	<u>5 466 485</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Emprunts		
- Banques locales	153 539 110	166 520 618
- Banques étrangères	3 348 208	5 577 547
- Emprunts obligataires	108 000 000	49 970 000
- Billets de trésorerie	31 750 000	16 600 000
<u>Total emprunts</u>	<u>296 637 318</u>	<u>238 668 165</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 004 758	1 062 972
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	29 837	49 412
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 727 702	1 315 202
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	116 485	137 128
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(22 744)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 856 037</u>	<u>2 564 713</u>
<u>Total général</u>	<u>301 493 355</u>	<u>241 232 878</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	166 520 618	219 300 000	232 281 508	153 539 110	73 517 359	80 021 751
* ATTIJARI BANK 1	23 174	-	23 174	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2	11 381	-	11 381	-	-	-
* ATTIJARI BANK 3	1 617 146	-	1 369 578	247 568	-	247 568
* ATTIJARI BANK 4	1 498 546	-	1 315 054	183 492	-	183 492
* ATTIJARI BANK 8	3 406 488	-	993 117	2 413 371	1 371 658	1 041 712
* ATTIJARI BANK 9	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 10	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 11	3 647 385	-	981 425	2 665 960	1 635 773	1 030 187
* ATTIJARI BANK 12	3 555 873	-	1 241 697	2 314 176	1 014 654	1 299 522
* ATTIJARI BANK 13	3 555 955	-	1 241 726	2 314 229	1 014 677	1 299 552
* ATTIJARI BANK 14	3 555 978	-	1 241 734	2 314 244	1 014 684	1 299 560
* ATTIJARI BANK 15	3 553 537	-	1 240 924	2 312 613	1 014 099	1 298 514
* ATTIJARI BANK 16	4 375 000	-	1 250 000	3 125 000	1 875 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 17	4 375 000	-	1 250 000	3 125 000	1 875 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 18	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	-	5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 600 000	74 800 000	80 400 000	20 000 000	-	20 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	30 815 545	37 200 108
* AL BARAKA BANK CL	10 000 000	20 000 000	30 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	3 000 000	-	943 877	2 056 123	1 057 194	998 930
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	2 000 000	-	629 251	1 370 749	704 796	665 953
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	2 000 000	-	629 251	1 370 749	704 796	665 953
* AL BARAKA BANK CMT7	-	2 000 000	310 167	1 689 833	1 042 491	647 342
* AL BARAKA BANK CMT8	-	1 500 000	232 625	1 267 375	781 868	485 507
* AL BARAKA BANK CMT9	-	1 000 000	-	1 000 000	685 374	314 626
* AL BARAKA BANK CMT10	-	1 000 000	-	1 000 000	685 374	314 626
TOTAL BEST BANK	24 903 646	25 500 000	37 878 460	12 525 186	6 729 076	5 796 110

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* AMEN BANK 6	3 605 524	-	681 909	2 923 615	2 202 337	721 278
* AMEN BANK 7	3 600 102	-	680 884	2 919 218	2 199 025	720 193
* AMEN BANK 8	2 645 412	-	1 285 979	1 359 433	-	1 359 433
* AMEN BANK 9	2 463 857	-	1 378 214	1 085 643	-	1 085 643
* AMEN BANK 10	2 621 472	-	1 467 572	1 153 900	-	1 153 900
* AMEN BANK 11	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* AMEN BANK 12	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* AMEN BANK 13	2 187 500	-	625 000	1 562 500	937 500	625 000
* AMEN BANK 14	2 187 500	-	625 000	1 562 500	937 500	625 000
* AMEN BANK 15	1 866 667	-	533 333	1 333 333	800 000	533 333
* AMEN BANK 16	2 000 000	-	533 333	1 466 667	933 333	533 333
* AMEN BANK 17	937 500	-	250 000	687 500	437 500	250 000
* AMEN BANK 18	-	2 500 000	125 000	2 375 000	1 875 000	500 000
* AMEN BANK 19	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
* AMEN BANK 20	-	500 000	-	500 000	400 000	100 000
TOTAL AMEN BANK	32 365 534	5 000 000	11 786 224	25 579 310	13 472 195	12 107 115
* BANQUE DE TUNISIE	2 857 142	-	571 429	2 285 713	1 714 284	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 892 850	-	428 600	2 464 250	2 035 650	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	2 000 000	-	286 000	1 714 000	1 428 000	286 000
TOTAL BEI	7 749 992	-	1 286 029	6 463 963	5 177 934	1 286 029
* BIAT 1	3 765 459	-	669 990	3 095 468	2 386 944	708 524
* BIAT 2	4 250 000	-	1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* BIAT 3	4 210 526	-	1 052 632	3 157 895	2 105 263	1 052 632
TOTAL BIAT	12 225 985	-	2 722 622	9 503 363	6 742 207	2 761 156
* ABC1	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* ABC2	-	3 000 000	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ABC3	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL ABC	3 750 000	6 000 000	1 750 000	8 000 000	2 750 000	5 250 000
* BH	-	5 000 000	298 364	4 701 636	4 080 403	621 233
TOTAL BH	-	5 000 000	298 364	4 701 636	4 080 403	621 233
* ATB	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL ATB	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ZITOUNA 9-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 10-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 11-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 1-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 2-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 3-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 4-2012	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 5-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 6-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 7-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 8-2012	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 9-2012	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 10-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 11-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 12-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 13-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 14-2012	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 15-2012	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 16-2012	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 17-2012	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL ZITOUNA BANK	15 000 000	78 000 000	79 000 000	14 000 000	-	14 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>5 577 547</u>	-	<u>2 229 340</u>	<u>3 348 208</u>	<u>1 028 669</u>	<u>2 319 539</u>
* BEI 1	2 202 625	-	1 078 428	1 124 197	-	1 124 197
* BEI 2	1 000 532	-	387 841	612 691	208 469	404 222
* BEI 3	1 086 181	-	348 520	737 661	375 772	361 889
* BEI 4	1 288 210	-	414 552	873 658	444 428	429 230
TOTAL BEI	5 577 547	-	2 229 340	3 348 208	1 028 669	2 319 539
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	172 098 165	219 300 000	234 510 848	156 887 318	74 546 028	82 341 289

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	7 000 000	-	1 750 000	5 250 000	3 500 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	17 000 000	-	4 250 000	12 750 000	8 500 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	5 970 000	22 530 000	-	28 500 000	22 800 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	-	11 640 000	-	11 640 000	9 312 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	-	8 360 000	-	8 360 000	8 360 000	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	-	2 970 000	-	2 970 000	2 376 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	-	13 830 000	-	13 830 000	11 064 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	-	3 200 000	-	3 200 000	2 742 880	457 120
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	49 970 000	64 030 000	6 000 000	108 000 000	89 854 880	18 145 120
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	16 600 000	207 640 000	192 490 000	31 750 000	-	31 750 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	16 600 000	207 640 000	192 490 000	31 750 000	-	31 750 000
TOTAL GENERAL	238 668 165	490 970 000	433 000 848	296 637 318	164 400 908	132 236 409

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats	6 111 767	5 593 007
- Effets à payer	14 629 837	12 294 757
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>20 741 604</u>	<u>17 887 764</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	126 047	97 286
- Etat, retenues sur salaires	57 213	31 638
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	221 884	298 421
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	1 284 954	1 388 845
- Etat, autres impôts et taxes à payer	27 325	39 856
- Etat, TCL à payer	59 101	-
- C.N.S.S	124 754	110 973
- CAVIS	11 222	10 825
- Autres comptes créditeurs	426	43 429
- Remboursement assurance groupe	-	1 334
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	601 111	736 141
- Compte d'attente	182 245	76 558
- Prestataires Assurances	410 941	443 062
- Produits constatés d'avance	67 116	43 393
- Prestataires de services	31 448	-
- Retenue de garantie	9 518	4 859
- Provisions pour passifs et charges	46 566	88 905
<u>Total</u>	<u>3 330 198</u>	<u>3 483 851</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u> (*)
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	1 999 636
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	1 000 000	-
- Réserve pour fonds social		50 000	-
- Effets de modifications comptables		-	(683 398)
- Résultats reportés		787 971	(883 900)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>25 212 971</u>	<u>21 682 338</u>
Résultat de l'exercice		5 905 565	5 655 633
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>31 118 536</u>	<u>27 337 971</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		5 905 565	5 655 633
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	2,779	2,661

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement (*)	Autres réserves	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	21 250 000	3 250 000	574 636	-	1 425 000	-	(501 617)	(11 088 932)	6 955 032	21 864 119
Affectations approuvées par l'A.G.O du 31/05/2011		(3 250 000)	541 100		(1 425 000)			11 088 932	(6 955 032)	-
Effets des modifications comptables							(181 781)			(181 781)
Résultat au 31 décembre 2011									5 655 633	5 655 633
Solde au 31 Décembre 2011	21 250 000	-	1 115 736	-	-	-	(683 398)	-	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/06/2012			883 900					(883 900)		-
Solde au 31 Décembre 2011 ajusté	21 250 000	-	1 999 636	-	-	-	(683 398)	(883 900)	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2012			125 364	1 000 000		50 000	683 398	3 796 871	(5 655 633)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(2 125 000)		(2 125 000)
Résultat au 31 décembre 2012									5 905 565	5 905 565
Solde au 31 Décembre 2012	21 250 000	-	2 125 000	1 000 000	-	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536

(*) La réserve pour réinvestissement exonéré a été alimentée sur la base d'un projet de résolution de régularisation pour lequel la Société s'engage à présenter pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration tenu le 29/08/2012.

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
Intérêts conventionnels	27 683 365	21 602 469
Intérêts intercalaires	27 129	33 018
Intérêts de retard	572 546	418 707
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>28 283 039</u>	<u>22 054 194</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(556 461)	(452 560)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	420 409	419 710
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(136 052)</u>	<u>(32 850)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>28 146 987</u>	<u>22 021 344</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
Commissions de factoring	196 990	163 406
Intérêts de financement	407 979	281 373
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>604 970</u>	<u>444 779</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	389 392	497 414
- Commissions d'assurance	30 000	70 000
- Frais divers sur dossiers	972 383	672 762
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 391 776</u>	<u>1 240 176</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Intérêts des emprunts obligataires	4 767 077	2 565 766
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 912 383	7 025 692
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	329 918	481 749
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	137 189	71 174
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>12 146 567</u>	<u>10 144 381</u>
- Intérêts des comptes courants	297 861	3 095
- Intérêts sur opérations de financement	2 518 472	1 575 301
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 816 333</u>	<u>1 578 396</u>
<u>Total général</u>	<u>14 962 900</u>	<u>11 722 777</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Dividendes	5 292	7 937
- Plus values latentes sur titres immobilisées	27 298	-
- Plus values sur cession de titres SICAV	1 560	1 343
- Intérêts des comptes courants	74 699	50 957
<u>Total</u>	<u>108 848</u>	<u>60 237</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Salaires et compléments de Salaires	1 927 489	1 567 010
- Rémunérations du personnel détaché	482 422	427 121
- Charges connexes aux salaires	16 995	14 260
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	336 199	280 942
- Autres charges sociales	117 320	96 316
- Transfert de charges	(61 616)	(33 335)
<u>Total</u>	<u>2 818 808</u>	<u>2 352 314</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Achat de matières et fournitures	186 814	166 333
<u>Total des achats</u>	<u>186 814</u>	<u>166 333</u>
- Locations	51 896	35 598
- Charges locatives et de copropriété	43 872	37 299
- Entretien et réparations	76 402	82 907
- Primes d'assurances	76 394	65 049
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	21 776	11 414
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>270 339</u>	<u>232 267</u>
- Formations	29 558	28 500
- Personnel extérieur à l'entreprise	14 563	-
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	285 979	145 354
- Publicités, publications, relations publiques	126 810	90 671
- Transports	37 680	24 148
- Déplacements, missions et réceptions	21 735	15 743
- Frais postaux et de télécommunications	154 783	118 540
- Services bancaires et assimilés	228 491	155 698
- Documentations	4 475	4 357
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>904 073</u>	<u>583 011</u>
- Jetons de présence	42 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>42 000</u>	<u>42 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	56 276	47 128
- T.C.L	111 601	27 984
- Droits d'enregistrement et de timbres	206 526	140 340
- Autres impôts et taxes	9 982	3 412
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>384 385</u>	<u>218 864</u>
<u>Total général</u>	<u>1 787 611</u>	<u>1 242 475</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	19 391	12 122
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	286 031	266 671
<u>Total</u>	<u>305 422</u>	<u>278 793</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u>
		(*)
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 906 776	1 076 752
- Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	-	22 784
- Dotations aux provisions collectives (**)	-	1 497 553
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(856 605)	(1 704 576)
- Créances radiées	1 997 877	2 280 952
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 815 587)	(2 138 967)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(167 982)	(141 985)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(46 274)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 018 205</u>	<u>892 513</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

(**) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u>
		(*)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	615	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	28 086	75 425
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(23 457)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(70 425)	-
<u>Total</u>	<u>(41 724)</u>	<u>51 968</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	128 227	22 125
- Revenus des immeubles	43 561	42 571
- Autres produits locatifs	12 000	10 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	47 485
- Autres produits	20 945	14 947
<u>Total</u>	<u>204 733</u>	<u>137 128</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	3 268	-
- Apurement de comptes	430	34 276
- Pertes sur titres	-	23 600
- Redressement fiscal	-	97 193
- Pénalités de retard	4 621	-
<u>Total</u>	<u>8 319</u>	<u>155 069</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Bénéfice comptable	8 526 826	7 138 784
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 906 776	1 099 536
- Dotations aux provisions collectives	-	1 497 553
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	75 425
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires en cours	410 146	1 003 286
- Jetons de présence	42 000	42 000
- Diverses charges non déductibles	23 503	11 702
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires en cours	410 146	1 003 286
- Reprises sur provisions pour risques et charges	70 425	-
- Dividendes	5 292	7 937
- Plus value latentes sur titres	27 298	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>11 396 092</u>	<u>9 857 063</u>
Provisions pour créances douteuses	2 906 776	2 597 089
Provisions pour créances non déduites au cours des exercices antérieurs	-	2 022 399
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 489 316</u>	<u>5 237 575</u>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	1 000 000	1 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>7 489 316</u>	<u>4 237 575</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 621 260</u>	<u>1 483 151</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 334 836	88 218
- Retenues à la source	1 470	6 088
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>1 284 954</u>	<u>1 388 845</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 6	25 398 850
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 6	(28 549 053)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 6	56 124
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 6	(81 959)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(5 466 485)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	8 032 790
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 6	(131 320)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 6	(1 327 357)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 6	1 565 563
- TVA collectée	+	25 684 685
- Loyers encaissés	+ 6 & 17	174 064 289
- Intérêts de retard	+ 17	572 546
- Créances virées en Pertes	- 25	(1 997 877)
- Encours financiers virées en pertes	+ 6	506 297
- Commissions encourues	-	(70 946)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 6	2 432
- Consolidations	- 6	(90 040)
- Remboursements anticipés	+ 6	11 723 743
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	389 392
- Autres produits d'exploitation	+ 19	972 383
		<u>211 254 057</u>
<u>Encaissements reçus des clients</u>		

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	7 5 192 497
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	7 (5 732 006)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15 (43 393)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15 67 116
- Revenus du factoring	+	18 604 970
- Variations des agios réservés	-	7 28 594
- Financement des adhérents	+	17 887 906
- TVA collectée	+	38 289
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>		<u>18 043 973</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14 17 887 764
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14 (20 741 604)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10 (30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10 30 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	6 227 288 927
- TVA sur Investissements	+	26 830 406
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>251 265 492</u>

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	-	10 (3 516)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	+	10 -
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	10 (41 772)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10 200 770
- Charges constatées d'avance en début de période	-	10 (82 415)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	10 119 591
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	15 26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	15 (26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	15 97 286
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	15 (126 047)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	15 31 638
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	15 (57 213)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	15 298 421
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	15 (221 884)
- C.N.S.S en début de période	+	15 110 973
- C.N.S.S en fin de période	-	15 (124 754)
- CAVIS en début de période	+	15 10 825
- CAVIS en fin de période	-	15 (11 222)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	15 736 141
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	15 (601 111)
- TVA, payées sur biens et services	+	375 668
- Charges de personnel	+	22 2 818 808
- Autres charges d'exploitation	+	23 1 787 611
- Impôts et taxes	-	23 (384 385)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>4 933 412</u>

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	310 231
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	1 315 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 727 702)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	1 062 972
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(1 004 758)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	49 412
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(29 837)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	137 128
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	(116 485)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 13	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 13	22 744
- Charges financières	+ 20	14 962 900
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(137 189)
		<hr/>
<u>Intérêts payés</u>		12 844 619

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	1 388 845
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(1 284 954)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	39 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(27 325)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	-
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(59 101)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515
- Impôts et taxes	+ 23	384 385
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	2 621 261
		<hr/>
<u>Impôts et taxes payés</u>		3 196 483

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Caution sur affaire fiscale en début de période	+ 10	-
- Caution sur affaire fiscale en fin de période	- 10	-
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(1 334)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	(148)
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	122 735
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(151 098)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	(306 306)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(469 029)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	30 238
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	180 192
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(43 429)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	426
- Prestataires en début de période	- 15	(443 062)
- Prestataires en fin de période	+ 15	442 389
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	8 702
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(4 859)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	9 518
- Produits des placements	+ 21	81 550
- Modifications comptables	-	-
- Autres produits d'exploitation	+ 19	30 000
- Autres gains ordinaires	+ 27	76 506
- Autres pertes ordinaires	- 28	(5 051)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(17 647)</u>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	9 14 052
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	9 392 382
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>406 434</u>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	9 599 605
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	27 128 227
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	28 (3 268)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>724 564</u>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	8 1 000 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Dividendes et tantièmes	+	16 2 125 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 125 000</u>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Banques	+	5 2 871 378
- Caisses	+	5 182
- Banques, découverts	-	11 (1 908 290)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>963 270</u>

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR

La société ATTIJARI Leasing a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus value et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 5 835 DT.

2- Convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE

La société ATTIJARI LEASING a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société ATTIJARI IMMOBILIERE en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, ATTIJARI IMMOBILIERE perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 23 000 DT.

3- Contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société ATTIJARI FINANCES afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2012, s'élève à 20 000 DT.

4- Conventions avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES

- En date du 19 septembre 2011, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés.

La charge supportée en 2012 au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2011 -1 et 2012-1, et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 190 000 DT.

- En date du 23 juillet 2012, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenue d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2012 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 40 000 DT.

5- Convention cadre avec ATTIJARI BANK

Au cours de l'exercice 2008, la société ATTIJARI LEASING a conclu une convention cadre avec ATTIJARI BANK portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'ATTIJARI LEASING ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à ATTIJARI LEASING ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par ATTIJARI BANK courant l'année 2012, la société ATTIJARI LEASING a supporté une commission de 70 946 DT (HT).

6- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION

La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI INTERMEDIATION ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

7- Contrats de leasing avec ATTIJARI FINANCES

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 98 662 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 16 436 DT.

8- Convention d'assurance automobile avec LA CARTE

En date du 30/06/2010, la société ATTIJARI LEASING a conclu avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE une convention d'assurance automobile, au titre de laquelle la société ATTIJARI LEASING a fait part de sa disponibilité à proposer à ses clients la souscription de contrats d'assurances automobiles auprès de la CARTE en les sensibilisant aux avantages découlant pour eux de l'existence d'une telle convention.

Il est convenu dans cette convention de ristourner à la société ATTIJARI LEASING 12% des primes encaissées relatives aux garanties dommages accidentels, vol, incendie, défense et recours et bris de glaces. Les produits constatés en 2012, ont atteint 15 000 DT.

9- Contrats de leasing avec la société d'engrais et de produits chimiques de Mégrine

Au cours de l'exercice 2012, ATTIJARI LEASING a mis en force 2 contrats au profit de société d'engrais et de produits chimiques de Mégrine, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 267 990 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 343 169 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 246 374 DT.

10- Contrats de leasing avec la société tunisienne d'engrais chimiques

Au cours de l'exercice 2012, ATTIJARI LEASING a mis en force un contrat au profit de société tunisienne d'engrais chimiques, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 171 600 dinars qui a été racheté par anticipation au cours de l'exercice .

Par ailleurs, un contrat portant sur un montant de 118 875 KDT a été signé et n'a pas été mis en force en 2012.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non encore cédés s'élève à 91 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à un dinar.

11- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE DEBUT	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	SOLDE FIN	INTERET 2012
ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	3 218 747
ATTIJARI OBLIG SICAV	10 300 000	149 000 000	145 500 000	13 800 000	750 470
ATTIJARI FINANCES	300 000	-	300 000	-	4 235
LA CARTE	1 000 000	-	1 000 000	-	21 443
ATTIJARI SICAR	5 000 000	-	5 000 000	-	23 576
ATTIJARI INTERMEDIATION	-	500 000	500 000	-	6 946
TOTAL	87 125 461	244 300 000	249 609 809	81 815 652	4 085 417

12- Contrat de bail avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société ATTIJARI FINANCES en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m² situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 43 561 DT.

13- Convention conclue avec ATTIJARI BANK

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2011, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2011, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 12 000 DT.

- ATTIJARI BANK a facturé à la société ATTIJARI LEASING la somme de 482 422 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2012.

14- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société ATTIJARI LEASING.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2012, s'élève à 92 679 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 167 736 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 23 septembre 2010 et la décision du conseil d'administration du 21 Septembre 2010, M. MEHDI GUEDDAS est désigné en tant que Directeur Général Adjoint de la société ATTIJARI LEASING.

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2012 a pris acte de la démission de M. MEHDI GUEDDAS avec effet au 15 septembre 2012.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MEHDI GUEDDAS au titre de l'exercice 2012, s'élève à 70 815 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 135 643 DT, dont 21 830 DT de solde de tout compte.

Le Directeur Général Adjoint a bénéficié aussi d'une voiture de fonction.

NOTE 43 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 mars 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet d'expertise comptable
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana - Tunis
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société *Attijari Leasing* pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 367.946.000 et un bénéfice net de D : 5.905.565, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Attijari Leasing, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance .

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société Attijari Leasing, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94 -117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005 -96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société Attijari Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana - Tunis
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001 -65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR

La société ATTIJARI Leasing a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus value et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 5 835 DT.

2- Convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE

La société ATTIJARI LEASING a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société ATTIJARI IMMOBILIERE en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, ATTIJARI IMMOBILIERE perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 23 000 DT.

3- Contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société ATTIJARI FINANCES afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2012, s'élève à 20 000 DT.

4- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES

En date du 23 juillet 2012, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2012 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 40 000 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

1- Convention cadre avec ATTIJARI BANK

Au cours de l'exercice 2008, la société ATTIJARI LEASING a conclu une convention cadre avec ATTIJARI BANK portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'ATTIJARI LEASING ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à ATTIJARI LEASING ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par ATTIJARI BANK courant l'année 2012, la société ATTIJARI LEASING a supporté une commission de 70 946 DT (HT).

2- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION

La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI INTERMEDIATION ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Convention d'assurance automobile avec LA CARTE

En date du 30/06/2010, la société ATTIJARI LEASING a conclu avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE une convention d'assurance automobile, au titre de laquelle la société ATTIJARI LEASING a fait part de sa disponibilité à proposer à ses clients la souscription de contrats d'assurances automobiles auprès de la CARTE en les sensibilisant aux avantages découlant pour eux de l'existence d'une telle convention.

Il est convenu dans cette convention de ristourner à la société ATTIJARI LEASING 12% des primes encaissées relatives aux garanties dommages accidentels, vol, incendie, défense et recours et bris de glaces. Les produits constatés en 2012, ont atteint 15 000 DT.

4- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE DEBUT	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	SOLDE FIN	INTERET 2012
ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	3 218 747
ATTIJARI OBLIG SICAV	10 300 000	149 000 000	145 500 000	13 800 000	750 470
ATTIJARI FINANCES	300 000	-	300 000	-	4 235
LA CARTE	1 000 000	-	1 000 000	-	21 443
ATTIJARI SICAR	5 000 000	-	5 000 000	-	23 576
ATTIJARI INTERMEDIATION	-	500 000	500 000	-	6 946
TOTAL	87 125 461	244 300 000	249 609 809	81 815 652	4 085 417

5- Contrat de bail conclu avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société ATTIJARI FINANCES en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m² situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 43 561 DT.

6- Convention conclue avec ATTIJARI BANK

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2011, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2011, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

Ces conventions ont été autorisées, à posteriori, par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 12 000 DT.

7- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES

En date du 19 septembre 2011, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés.

La charge supportée en 2012 au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2011 -1 et 2012-1, et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 190 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société ATTIJARI LEASING .

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2012, s'élève à 92 679 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 167 736 DT.

Le conseil d'administration réuni le 29 mars 2013 a ratifié cette rémunération.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 23 septembre 2010 et la décision du conseil d'administration du 21 Septembre 2010, M. MEHDI GUEDDAS est désigné en tant que Directeur Général Adjoint de la société ATTIJARI LEASING. Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2012 a pris acte de la démission de M. MEHDI GUEDDAS avec effet au 15 septembre 2012.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MEHDI GUEDDAS au titre de l'exercice 2012, s'élève à 70 815 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 135 643 DT, dont 21 830 DT de solde de tout compte.

Le conseil d'administration réuni le 29 mars 2013 a ratifié cette rémunération.

Le Directeur Général Adjoint a bénéficié aussi d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB